

# Publications des départements et des offices de la Confédération

---

## Initiative populaire fédérale «Pour une économie durable et fondée sur une gestion efficace des ressources (économie verte)»

### Aboutissement

---

*La Chancellerie fédérale suisse,*

vu les art. 68, 69, 71 et 72 de la loi fédérale du 17 décembre 1976  
sur les droits politiques<sup>1</sup>,

vu le rapport de la Section des droits politiques de la Chancellerie fédérale  
sur la vérification des listes de signatures déposées le 6 septembre 2012 à l'appui  
de l'initiative populaire fédérale «Pour une économie durable et fondée  
sur une gestion efficace des ressources (économie verte)»<sup>2</sup>,

*décide:*

1. Présentée sous la forme d'un projet rédigé, l'initiative populaire fédérale «Pour une économie durable et fondée sur une gestion efficace des ressources (économie verte)» a abouti, les 100 000 signatures valables exigées par l'art. 139, al. 1, de la Constitution ayant été recueillies.
2. Sur 112 843 signatures déposées, 112 098 sont valables.
3. La présente décision sera publiée dans la Feuille fédérale et communiquée au comité d'initiative: Les Verts suisses, Waisenhausplatz 21, 3011 Berne.

9 octobre 2012

Chancellerie fédérale suisse:

La chancelière de la Confédération, Corina Casanova

<sup>1</sup> RS 161.1

<sup>2</sup> FF 2011 2025

**Initiative populaire fédérale  
«Pour une économie durable et fondée sur une gestion efficiente  
des ressources (économie verte)»**

**Signatures par canton**

Cantons	Signatures	
	valables	non valables
Zurich	26 069	299
Berne	20 563	72
Lucerne	5 433	9
Uri	136	0
Schwyz	620	3
Obwald	191	8
Nidwald	663	0
Glaris	596	0
Zoug	2 090	6
Fribourg	1 699	10
Soleure	3 741	64
Bâle-Ville	6 285	23
Bâle-Campagne	3 897	51
Schaffhouse	672	2
Appenzell Rhodes-Ext.	958	11
Appenzell Rhodes-Int.	100	0
Saint-Gall	7 322	23
Grisons	1 002	11
Argovie	5 804	22
Thurgovie	2 336	13
Tessin	2 207	22
Vaud	9 071	27
Valais	957	17
Neuchâtel	2 046	2
Genève	6 581	9
Jura	1 059	41
<b>Suisse</b>	<b>112 098</b>	<b>745</b>